

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 mai 2023

---

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT  
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 1693 (2ème Rect)

présenté par

M. Laronneur, M. Albertini, M. Alfandari, Mme Bellamy, M. Benoit, Mme Carel, M. Christophe, M. Favennec-Bécot, M. Gernigon, Mme Félicie Gérard, M. Jolivet, M. Kervran, Mme Kochert, M. Lamirault, Mme Le Hénanff, M. Lemaire, Mme Magnier, M. Marcangeli, Mme Moutchou, M. Patrier-Leitus, M. Plassard, M. Portarrieu, Mme Poussier-Winsback, M. Pradal, Mme Rauch, M. Thiébaud, M. Valletoux, M. Villiers et Mme Violland

-----

**ARTICLE 2****RAPPORT ANNEXÉ**

Après la deuxième phrase de alinéa 33, insérer les trois phrases suivantes :

« Les objectifs de recrutement et de fidélisation seront renforcés par un attachement particulier aux dispositifs d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes de la Défense. Dans la continuité de la LPM précédente, une attention particulière sera portée aux dispositifs facilitant la conciliation entre la vie personnelle et la vie professionnelle. Le ministère des armées veillera à faciliter l'accès des femmes aux écoles de formation initiale et à les accompagner dans leur parcours pour accéder aux postes sommitaux. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'armée française est aujourd'hui composée de 16,8% de femmes (34 200), ce qui place les armées françaises au 4e rang des armées les plus féminisées au monde, derrière Israël (33 %), la Hongrie (20 %) et les Etats-Unis (18 %). La dynamique est enclenchée puisque 17,1% des officiers sont des femmes en 2022 et elles représentent 26,4% des candidats admis dans les grandes écoles militaires. Pour poursuivre cette dynamique, les écoles de formation initiale doivent accueillir et accompagner davantage de femmes pour les former aux métiers des armes.